

RÈGLEMENT

Trophées du Bénévolat Samarien 2025



CDOS
SOMME

Article 1 – Objet

Les Trophées visent à valoriser l'action des bénévoles qui œuvrent dans les associations sportives samariennes (clubs, sportifs, comités départementaux, associations scolaires, etc...) :

- Récompenser l'engagement et le dévouement des bénévoles au sein des clubs et comités sportifs.
- Honorer des projets remarquables au sein d'associations locales

Article 2 – Catégories

Le concours est ouvert à tous les bénévoles des associations sportives samariennes. Chaque structure peut proposer la candidature d'un ou plusieurs candidats. Il est possible de présenter à nouveau la candidature d'un bénévole n'ayant pas été récompensé lors des précédentes éditions.

Les trophées du bénévolat sportif samarien comportent les catégories suivantes :

- Bénévole Homme/Femme
- Jeune Bénévole Homme/Femme (âge : 16-30 ans / durée dans la fonction : 2 années minimum)
- Coup de cœur pour un projet : groupe de 3 bénévoles minimum s'étant engagé dans une action collective remarquable au sein de leur club.

Article 3 – Critères de Sélection

Les lauréats sont désignés en fonction des critères suivants :

Catégorie Bénévole

- Leur engagement*, assiduité et contributions positives au développement sportif.

*l'engagement peut se matérialiser dans différentes fonctions au sein du milieu sportif : dirigeant, arbitrage, tenue de buvette, accompagnement d'équipes, tenue de table de marque, etc...)

- Contribution significative à la promotion du sport et de ses valeurs
- Impact positif sur la communauté locale

Catégorie Projet

Les actions collectives doivent être originales, innovantes, et viser des publics diversifiés (jeunes, femmes, handicap, etc.). Ce projet doit être toujours en cours.

Article 4 – Candidatures

Les candidatures sont ouvertes à tous les bénévoles, clubs et comités. Les dossiers doivent être soumis avant le 17 décembre 2025. Les candidatures sont à nous faire parvenir via le dossier de candidature par mail (somme@franceolympique.com) ou par voie postale :

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Somme
Maison des Sports - 2 rue Lescouvé
80000 Amiens

Article 5 – Jury

Un jury composé de membres du Comité Départemental Olympique et Sportif évaluera les candidatures. Ses décisions sont définitives. La participation au concours implique l'acceptation totale du règlement.

Article 6 – Remise des Prix

Les trophées seront remis lors de notre cérémonie de vœux le 5 janvier 2025 à la Maison des Sports d'Amiens. Les lauréats devront être présents ou représentés lors de cet événement.

Article 7 – Communication et Confidentialité

Les lauréats seront informés par mail, et leurs noms seront diffusés sur les canaux de communication des comités départementaux. Les délibérations restent confidentielles.